



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Le quartier de Beaulieu



Septembre 2023



La période estivale s'est achevée et chacun a pu reprendre le cours de ses activités après une période de repos bien méritée. Cette rentrée est l'occasion de vous faire un point d'étape sur les différents dossiers communaux et intercommunaux.

Au niveau communal, plusieurs sujets nous occupent. Je commencerai par la reprise du Ti Blazenn, et comme je vous l'ai indiqué dans le précédent bulletin, la commune a fait l'acquisition des éléments du fonds de commerce (matériels de cuisine, mobilier, Licence IV). Nous sommes accompagnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour retrouver un gérant et déjà plusieurs candidats manifestent leur intérêt pour reprendre l'activité. Dans les prochaines semaines nous allons finaliser la sélection et retenir le candidat à qui nous allons confier la gérance. Nous espérons une ouverture très prochaine du restaurant.

Un dossier imprévu est arrivé mi-juin. Il s'agit de l'Eglise. Nous avons constaté des décrochements d'éléments de décoration au niveau de la clé de voûte entre les deux transepts au niveau du chœur. Un premier diagnostic a permis de déceler plusieurs points de fragilité au niveau de la charpente et par mesure de sécurité, l'édifice est fermé au public depuis le 16 juin dernier pour une durée indéterminée. Un architecte de patrimoine est sollicité pour nous assister dans un diagnostic plus précis et un chiffrage des travaux à réaliser. Les derniers travaux de sécurité remontent à 2007 et nous ne pensions pas intervenir à nouveau. Affaire à suivre.

La vente des terrains du lotissement se poursuit et nous avons vendu la moitié des lots. La demande de terrains constructibles est toujours soutenue et les lots restants devraient être vendus rapidement.

Enfin, le programme de voirie (rénovation des routes de Mez Vado, de Louch Bras, de Saint-Guignan et du Rubry) va être réalisé fin octobre, début novembre. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SATP de Ploufragan.

Pour poursuivre avec les sujets intercommunaux, je retiens le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté. Ce document stratégique vise à réglementer les règles d'urbanisme applicables sur le territoire. Ce document est une nouvelle fois en révision depuis octobre 2021 afin d'être mis en compatibilité avec les documents d'urbanisme du Pays de Guingamp, de la Région Bretagne et avec le cadre national de plus en plus restrictif afin d'économiser l'espace et de regrouper les constructions.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en cours d'élaboration, détermine les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces et de préservation de la biodiversité pour les 10 ans à venir.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mettre en place une stratégie foncière qui favorise la vitalité des centres-bourgs : l'équilibre entre le renouvellement urbain et les extensions urbaines
- Soutenir l'activité agricole par une protection du foncier
- Proposer un développement du territoire compatible avec ses futures capacités épuratoires
- Définir un besoin et une offre en logement permettant le parcours résidentiel des habitants (location, logements sociaux, logements adaptés...)
- Faire de Leff Armor communauté un territoire attractif aussi bien en termes d'accueil d'entreprises et d'emplois, qu'en matière touristique
- Préserver et valoriser la richesse paysagère et environnementale du territoire
- Soutenir le développement des énergies renouvelables et maîtriser les consom-

mations d'énergie

- Intégrer la problématique des déplacements à l'échelle des opérations d'aménagement

Les capacités de densification des zones urbaines, c'est à dire la capacité à produire de nouveaux logements dans les bourgs sans consommer de la terre agricole, sont actuellement en cours d'étude. En effet, dans le prolongement de la loi climat et résilience du 22 août 2021, la modération de la consommation d'espace et la limitation de l'étalement urbain doivent maintenant devenir une priorité. Ces premières orientations auront des conséquences très concrètes sur le territoire communal : les limites des zones constructibles vont être ajustées au plus près de la réalité actuelle et aucune extension ne sera possible dans les hameaux. Un travail de repérage est en cours et les propriétaires concernés seront directement avisés par courrier.

Les bâtiments situés en espace agricole et naturel qui n'ont plus de vocation agricole et qui pourraient devenir des habitations potentielles sont en cours de repérage dans les communes du territoire. Ces bâtiments doivent notamment avoir un intérêt patrimonial et être desservis par les réseaux et la voirie.

L'approbation du nouveau document d'urbanisme est prévue pour début 2025, une enquête publique sera ouverte à l'automne 2024 afin que le public puisse émettre des observations/remarques sur le projet de PLUiH.

Les sujets d'actualités ne manquent pas, et l'enthousiasme de les voir se concrétiser est bien réel.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Jean-Baptiste LE VERRE



Conseil municipal du 17 avril 2023

1 - Acquisition du fonds de commerce du Ti Blazenn

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Ti Blazenn (M. SITBON) est actuellement fermé suite à liquidation judiciaire intervenue par jugement du 1er février 2023. La commune souhaite acquérir le fonds de commerce, étant déjà propriétaire des murs depuis 2007.

Ainsi, une première offre a été faite sur la base de 20 000 €, qui a été refusée par le mandataire judiciaire. Il a été procédé à une seconde offre de 25 000 € nette, forfaitaire et définitive qui a cette fois-ci été acceptée. Cette offre entend couvrir la totalité des éléments du fonds de commerce tant corporels qu'incorporels, la licence et le site Internet, à l'exclusion du périmètre de la cession du véhicule et de la machine sous vide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *confirme l'achat du fonds de commerce du Ti Blazenn (M. SITBON) pour un montant de 25 000 €, couvrant la totalité des éléments du fonds de commerce tant corporels qu'incorporels et la licence, à l'exclusion du périmètre de la cession du véhicule et de la machine sous vide*
- *autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous les documents afférents à ce dossier*

2 - Etude d'accompagnement auprès de la CCI dans le cadre de la reprise du Ti Blazenn

L'Etat propose un nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural. La reprise du Ti Blazenn pourrait rentrer dans ce cadre, au moins pour une partie travaux (dont chaudière et isolation du logement).

Afin de présenter un dossier, il convient de s'appuyer sur la CCI. L'accompagnement porterait sur l'étude de faisabilité du projet. Le temps d'intervention de la prestation serait de 5 jours pour un montant de 2 637,50 € HT, auquel il faut ajouter « L'approche restauration » pour un montant de 750,00 € HT, ainsi que l'option « Choix de l'exploitant » pour 542,50 € HT, soit 7,20 jours au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de se faire assister par la CCI des Côtes d'Armor pour l'étude de faisabilité du projet lié à la reprise du Ti Blazenn, dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural*
- *approuve le devis de prestation de la CCI des Côtes d'Armor pour un montant de 3 930,00 € HT*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

3 - Vente de parcelles au lotissement Coz pors

Les compromis des lots 9, 12 et 15 ont été signés le 14 avril dernier. Les candidats initiaux du lot 5 se sont désistés. Pour rappel, les lots 12 et 15 sont destinés à de la location.

4 autres dossiers ont été reçus en mairie (dont 1 locatif et 1 pour construction revente) :

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Prix de vente TTC	Type d'achat
M. Sébastien SANGAN	1	774 m ²	37 926,00 €	Acquisition
M. et Mme Richard et Nathalie EMERY	5	614 m ²	30 086,00 €	Location
M. Jean-Guy NICOLAIZEAU	13	610 m ²	29 890,00 €	Achat revente
Mme Leslie RAULT	14	616 m ²	30 184,00 €	Acquisition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 votes pour et 3 abstentions (Laure AUREGAN, Clau-die LE MEHAUTE et Yvon LE CUN) :

- décide de vendre les parcelles du lotissement tel que proposé ci-dessus
- charge Maître DEREL, notaire à Châtaudren-Plouagat, de rédiger tous actes dans le cadre de la vente des lots
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à la vente de ces parcelles du lotissement Coz Pors

4 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame-de-l'Isle de Goudelin

Ce sujet a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 23 janvier dernier. Cependant, Monsieur le sous-préfet a adressé un courrier en mairie afin que soit prise une délibération corrective pour l'école privée Notre-Dame-de-l'Isle de Goudelin.

En effet, il a rappelé qu'en application du principe de parité de l'enseignement du premier degré, « en l'absence d'école publique, la contribution par élève mise à la charge de chaque commune est égale au coût moyen des classes correspondantes de l'enseignement public du département ».

Compte tenu du fait que l'école publique de Goudelin n'accueille pas d'enfants résidant à Saint-Jean-Kerdaniel, il convient d'appliquer le coût moyen départemental et non pas le coût d'un enfant scolarisé à l'école publique de Goudelin.

Pour rappel, le coût moyen départemental 2021-2023 est de :

- 1 406,06 € par élève de classe maternelle
- 452,30 € par élève de classe élémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer aux frais de fonctionnement de l'OGEC Ecole Notre-Dame de l'Isle de Goudelin à hauteur de 1 406,06 € par élève de l'école maternelle (3), soit 4 218,18 €
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement correspondant
- dit que la présente délibération corrige la délibération DCM2023/004 du 23 janvier 2023

5 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école.

Pour rappel, la commune de Saint-Jean-Kerdaniel a passé une convention avec la commune de Châtaudren-Plouagat pour l'école publique et a participé, pour l'année scolaire 2021-2022, comme suit :

- 1 242,06 € pour les élèves de maternelle
- 333,58 € pour ceux de l'école élémentaire

Monsieur le Maire propose de participer à la même hauteur pour les élèves de l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer aux frais de fonctionnement 2022-2023 de l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat sur les mêmes bases que la participation versée à la commune de Châtaudren-Plouagat pour l'école publique : 1 242,06 € par élève de l'école maternelle (6) et 333,58 € par élève de l'école élémentaire (6), soit 9 453,84 €
- donne délégation à Monsieur le Maire pour le versement

6 - Participation aux frais de transport scolaire 2022 Châtaudren-Plouagat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un service de transport scolaire est assuré pour les élèves de Châtaudren-Plouagat et de Saint-Jean-Kerdaniel.

3 enfants de la commune sont concernés pour la période de janvier à septembre 2022 et 2 enfants pour la période de septembre à décembre 2022, ce qui représente une somme de 876,26 € à la charge de la commune.

La délibération ainsi que les calculs correspondants de la commune de Châtaudren-Plouagat ont été reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *prend acte de la délibération de la commune de Châtaudren-Plouagat fixant le montant de la participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel pour le transport scolaire de janvier à décembre 2022 à 876,26 €*
- *donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le règlement de la somme correspondante*

7 - Demande de subvention Terre attitude 2023

La commune a reçu une demande de subvention de Terre Attitude qui aura lieu les 26 et 27 août 2023 à Plélo.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention identique à celle du comice, votée lors de la séance du 20 février dernier : 203,10 €, soit 0,30 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *approuve la subvention de 203,10 € à Terre Attitude pour l'année 2023*
- *donne délégation à Monsieur le Maire pour son versement*

8 - Demande de subvention chasseurs de la commune

La commune a reçu une demande de subvention des chasseurs de Saint-Jean-Kerdaniel pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose que soit mise en œuvre la règle appliquée historiquement pour les autres associations de la commune : pas de subvention mais la mise à disposition gratuite des locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la mise à disposition gracieuse des équipements communaux au profit de l'association des chasseurs.

9 - Solidarité Ukraine / Saint-Péver

Monsieur le Maire explique que la commune de Saint-Péver accueille des réfugiées ukrainiennes depuis maintenant une année. Malheureusement, l'une d'entre elles est décédée brutalement le 20 février dernier. Les frais d'obsèques se montent à 2 900 €, à charge de la commune.

Une demande d'aide formulée auprès de la préfecture a reçu une réponse négative. L'association Coalia a collecté la somme de 300 €.

Monsieur le Maire de Saint-Péver sollicite une aide financière des communes de Leff Armor Communauté pour la participation aux obsèques en signe de solidarité. Les communes de Leff Armor ont répondu favorablement.

En parallèle, le conseil municipal avait fléchi une enveloppe de 3 000 € en soutien à la population ukrainienne en privilégiant les initiatives locales. 1 500 € ont été attribués à la commune de Lannebert. Le solde pourrait être attribué à la commune de Saint-Péver, à savoir 100 € de participation pour les frais d'obsèques et 1 400 € en soutien de la commune pour l'accueil d'ukrainiens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de verser une aide de 100 € à la commune de Saint-Péver pour la participation aux frais d'obsèques de la réfugiée ukrainienne*
- *décide d'attribuer la somme de 1 400 € à la commune de Saint-Péver en soutien à l'accueil d'ukrainiens*

10 - Droit de préemption urbain : vente d'Oultremont / Brassart

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 13 mars dernier de Maître Vincent DEREL, pour un bien bâti appartenant à Madame Jeanne BUDES de GUEBRIANT, épouse d'OULTRE-MONT, situé à Saint Jean-Kerdaniel, le bourg.

Le bien cédé comprend un terrain d'une superficie totale de 1 900 m², cadastré A129 et A130.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

11 - Approbation du rapport quinquennal 2017-2021 relatif à l'évolution des attributions Leff Armor Communauté

Monsieur le Maire expose que tous les cinq ans, le président de l'EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. Les Conseils Municipaux n'ont pas à approuver ce rapport qui leur est communiqué pour information.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat sur le quinquennal 2017-2021 relatif à l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par Leff Armor Communauté.

12 - Pacte solidaire communes / intercommunalité

Monsieur le Maire expose que le pacte solidaire proposé par Leff Armor communauté à l'approbation des communes membres est facultatif. Il n'est en effet obligatoire que pour les Métropoles et les EPCI signataires de contrats de ville.

Il informe que son élaboration constitue néanmoins une opportunité permettant d'identifier le poids et les ressources de chaque collectivité et de s'interroger sur l'offre de services communautaires pour mieux cibler les interventions publiques, en revoir l'organisation et le financement, en vue d'optimiser les moyens.

Cette démarche place le pacte solidaire au cœur de la gouvernance territoriale et le sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de mise en œuvre du projet politique pour le territoire.

Ainsi, le pacte de Leff Armor, qui se veut solidaire, est un engagement collectif à contribuer au projet d'un territoire au service des habitants et des acteurs économiques.

Le document intitulé « Pacte Solidaire » est composé d'une analyse des ressources du bloc communal, des outils de financement des politiques publiques, des leviers fiscaux et de perspectives quant à la ré-interrogation de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les orientations proposées devront faire l'objet de décisions indépendantes en conformité avec le CGCT et/ou le CGI.

Le pacte a été approuvé par le conseil communautaire, le 28 mars 2023 par 48 voix pour et 8 abstentions. Les conseils municipaux sont désormais invités à se prononcer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le pacte solidaire.

13 - Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes et du boulodrome

Monsieur le Maire explique qu'après la rencontre avec le responsable des pompiers et la modification du code des assurances en novembre 2022, il convient de modifier le règlement de la salle des fêtes. En effet, dorénavant, l'assurance de responsabilité civile demandée doit obligatoirement indiquer que le locataire est, entre autres, couvert en cas d'incendie, de bris de glace, d'inondation et d'explosion de gaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes en y indiquant que le locataire devra fournir une attestation de responsabilité civile stipulant qu'il est, entre autres, couvert en cas d'incendie, de bris de glace, d'inondation et d'explosion de gaz.

14 - Composition du conseil municipal des enfants

Lors de la création du Conseil Municipal des Enfants (CME), il n'a pas été désigné d'élus pour en faire partie. Monsieur le Maire propose que cela soit fait lors de cette séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Laure AUREGAN, Claudie LE MEHAUTE, Marine SALAÜN, Stéphane BARBIER et Yvon LE CUN représentants du Conseil Municipal des Enfants.



Conseil municipal du 22 mai 2023

1 - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la délibération modificative n° 1 comme suit afin d'intégrer l'achat du fonds de commerce du Ti Blazenn tel que décidé par délibération DCM2023/025 du 17 avril 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 1641 : Emprunt en Euros				+ 28 000,00
Total R 1641 : Emprunt en Euros				+ 28 000,00
D 2088 : Autre immo. Incorporelles		+ 28 000,00		
Total D20 : Immo. Incorporelles		+ 28 000,00		
Total investissement		28 000,00		28 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative 1 (DM 1) telle que proposée ci-dessus.

2 - Convention d'honoraires mission d'analyse, de conseil, de consultation et de suivi dossier du Ti Blazenn

Suite à la liquidation judiciaire du commerce Ti Blazenn, il a été fait appel à un avocat pour une mission d'analyse, de conseil, de consultation et de suivi de dossier.

Une convention d'honoraires (conditions particulières et générales) a été reçue dans ce sens et il est demandé aux Conseillers d'en autoriser la signature, ce qui permettra également de régulariser les provisions et honoraires auprès de l'avocat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *approuve la convention d'honoraires (conditions particulières et générales) de Maître Valérie LEBLANC pour la mission d'analyse, de conseil, de consultation et de suivi de dossier*
- *donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention et tout document afférent à ce dossier*
- *charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des provisions et honoraires correspondants*

3 - Vente de parcelles du lotissement Coz pors

Conformément à la délibération DCM2023/006 du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle que la vente des 16 parcelles est ouverte à tous depuis le 15 mars dernier.

Les compromis des lots 1, 5, 9, 12, 13, 14 et 15 ont été signés. Pour rappel, les lots 5, 12, 13 et 15 sont destinés à de la location / achat revente.

2 autres dossiers ont été reçus en mairie :

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Prix de vente TTC	Type d'achat
Mme Angélique LE BORGNE	4	936 m ²	40 964,00	Rés. principale
M. Alexandre LE BORGNE Mme Marjolaine PIWI	10	595 m ²	29 155,00	Location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre les parcelles du lotissement tel que proposé ci-dessus
- charge Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous actes dans le cadre de la vente des lots
- charge Maître DEREL de la commercialisation des parcelles restant en vente (lots 2, 3, 6, 7, 8, 11 et 16), uniquement pour résidence principale à usage d'habitation (pas de construction pour projet locatif)
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à la vente de ces parcelles du lotissement Coz Pors

4 - Modification de l'éclairage public parking de la chapelle Saint-Guignan

La commune de Saint-Jean-Kerdaniel ayant transféré la compétence éclairage au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 1 125,46 €.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de modification de l'éclairage sur le parking de la Chapelle Saint-Guignan présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 870,00 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

5 - Droit de préemption urbain : vente Morin-Stephan/Le Bagousse-Coquebert de Neuville

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 17 mai dernier de Maître Vincent DEREL, pour un bien bâti appartenant à Madame Margot STEPHAN et à Monsieur David MORIN, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 4 Beaulieu.

Le bien cédé comprend un terrain d'une superficie totale de 617 m², cadastré B1085, B1103 et B1106.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

6 - Désignation d'un référent « cabane à livres »

Monsieur le Maire propose que soit désigné un référent pour la « Cabane à livres » installée près de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Laure AUREGAN référente « Cabane à livres ».

7 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : le frelon asiatique

Arrivé accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « *Vespa Velutina* » (Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention
- La surveillance du territoire
- La lutte en protection de ruchers
- La lutte par la destruction de nids

Depuis l'année 2021, il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22) et la Communauté de Communes.

Au vu du bilan positif des années 2021 et 2022, et suivant la délibération 2023-98 du Conseil Communautaire du 26 avril 2023, les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à renouveler cette action pour l'année 2023.

La mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale se réalise avec l'investissement des mairies de Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22) et la Communauté de Communes.

Il est proposé une participation financière auprès de l'utilisateur impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suit :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

Sous réserve de :

- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présentée de 90 €. Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond de concours administratif sur présentation avant le 15 novembre de chaque année :

- D'un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) avec le visa de l'autorité territoriale
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie)
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor) et visé par la commune via le référent communal

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser suivant la transmission des documents administratifs mentionnés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- *favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées*
- *adhérer au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)*
- *solliciter le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques*
- *autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier*
- *préciser que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel*

Conseil municipal du 19 juin 2023

1 - Programme de voirie 2023 : attribution du marché

Une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour le programme de voirie 2023. La date de remise des offres était fixée au 16 juin 2023 à 16h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2023 à 20h00, à titre consultatif.

Pour rappel, le marché est constitué comme suit, pour un estimatif de 77 311,60 € HT :

TRANCHE FERME

- Chantier n°1 : Voie Communale de « Le Louc'h Bras » (510 m) – 24 185,25 € HT
- Chantier n°2 : Voie Communale de « Mezou Adau » (411 m) – 21 132,30 € HT
- Chantier n°3 : Voie Communale de « Kerdern » (56 m) – 5 451,00 € HT
- Chantier n°4 : Voie Communale de « Le Rubry » (303 m) – 9 289,25 € HT
- Chantier n°5 : Voie Communale de « St Guignan » (376 m) – 19 253,80 € HT

3 offres ont été déclarées recevables :

- EUROVIA, pour un montant total de 68 224,62 € HT
- SPTP, pour un montant total de 66 520,65 € HT
- COLAS, pour un montant total de 71 966,59 € HT

L'analyse des offres a été effectuée et l'offre de la Société SPTP est la mieux disante : 66 520,65 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide, dans le cadre du programme de voirie 2023, l'offre de la Société SPTP pour un total de 66 520,65 € HT
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché

2 - Ti blazenn : location-gérance

Monsieur le Maire présente un point d'actualité de ce dossier depuis la dernière séance. L'acte d'acquisition du fonds de commerce est en cours de rédaction et sera régularisé le 6 juillet prochain, à l'étude de Maître DE-REL, notaire à Châtaudren-Plouagat.

La CCI a débuté son étude d'accompagnement et devrait rendre ses conclusions après le 14 juillet.

Il est proposé un temps d'échange sur le montage juridique et financier du futur contrat de location gérance afin de pouvoir lancer une annonce rapidement.

Un accord est donné pour une proposition de loyers : 850 € HT/mois pour le commerce et 450 €/mois pour l'appartement.

3 - Liaison douce et aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Ty guen : validation devis étude

L'ADAC 22 a été sollicitée dans le cadre de la liaison douce et des aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint Guignan et Ty Guen.

La proposition reçue porte sur une étude de faisabilité technique, réglementaire et financière comprenant un appui à la définition des secteurs à aménager avec ou sans emprise, la définition des profils types à associer, la recherche de solutions techniques en matière d'aménagements de carrefour ou au franchissement de la voie SNCF.

Le coût de cette étude, sur 4 jours, est de 1 520,00 € HT, soit 1 824,00 € TTC (380,00 € HT / jour).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le devis de l'ADAC 22 portant sur l'étude de faisabilité technique réglementaire et financière de la liaison douce et des aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Ty guen
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant de 1 520,00 € HT / 1 824,00 € TTC

4 - Convention CIAS Leff Armor Communauté : mise à disposition personnel d'entretien

Suite à l'arrêt pour accident de trajet de l'agent s'occupant, entre autres, de l'entretien des locaux communaux, Monsieur le Maire explique qu'un contrat de prestation de service avec le CIAS de Leff Armor Communauté peut être signé afin de mettre à disposition un agent d'entretien pour assurer temporairement les fonctions vacantes. Ce remplacement pourrait avoir lieu jusqu'au 31 juillet dans un premier temps.

Le tarif en vigueur est de 26,70 €/heure. Les horaires proposés ont une amplitude comprise entre 2h et 3h pour une présence d'une à deux fois par semaine.

Une facture couvrant les interventions de juin et juillet sera adressée en mairie début août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de valider le contrat de prestation de service avec le CIAS de Leff Armor Communauté tel que proposé ci-dessus*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et les prolongations éventuelles*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les règlements correspondants*

5 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtaudren-Plouagat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Châtaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles pour l'année 2022.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2022-2023 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 406,06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 1 élève de maternelle et 3 élèves d'élémentaire en classe bilingue à l'école publique pour un montant de 2 271,02 € :

- Un coût moyen de 1 353,32 € par élève de maternelle bilingue
- Un coût moyen de 305,90 € par élève d'élémentaire bilingue

Et 14 élèves de maternelle à l'école publique pour un montant de 19 848,22 € et 32 élèves d'élémentaire à l'école publique pour un montant de 9 959,68 € :

- Un coût moyen de 1 417,73 € par élève de maternelle
- Un coût moyen de 311,24 € par élève d'élémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de participer à hauteur de 1 353,32 € par enfant de maternelle (1) en classe bilingue et 305,90 € par enfant d'élémentaire (3) en classe bilingue aux frais de fonctionnement de l'école de Châtaudren-Plouagat pour l'année 2022, soit 2 271,02 €*
- *décide de participer à hauteur de 1 417,73 € par enfant de maternelle (14) et 311,24 € par enfant d'élémentaire (32) aux frais de fonctionnement de l'école de Châtaudren-Plouagat pour l'année 2022, soit 29 807,90 €*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

6 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lanrodec

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Lanrodec concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans l'école pour l'année 2023.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2021-2023 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 406,06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 3 élèves de maternelle à l'école publique de Lanrodec pour un montant de 2 700,00 € et 6 élèves d'élémentaire à l'école publique de Lanrodec pour un montant de 4 500,00 € :

- Un coût moyen de 900,00 € par élève de maternelle
- Un coût moyen de 750,00 € par élève d'élémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de participer à hauteur de 900,00 € par enfant de maternelle (3) et 750,00 € par enfant d'élémentaire (6) aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lanrodec pour l'année 2023, soit 7 200,00 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

7 - Transport pour les ALSH - Leff Armor Communauté

Afin de faciliter l'accès des enfants de la commune aux accueils de loisirs mis en place par Leff Armor Communauté, un système de ramassage en bus ou mini-bus est proposé pour les mercredis et les vacances scolaires. Le ramassage ne faisant pas partie des compétences « gestion et organisation des ALSH », la communauté de communes sollicite une participation financière à la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, en complément de la part qui sera demandée aux familles.

Il convient à ce titre d'établir les modalités de cette participation.

La délibération pour l'organisation d'un ramassage des enfants pour l'accès aux ALSH est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Une participation de 3,80 € (au 23/05/2023) sera demandée à la commune pour un trajet aller ou retour et un état de la fréquentation sera adressé au moment de la facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve la convention pour l'organisation d'un ramassage des enfants pour l'accès aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Leff Armor Communauté et à effectuer les versements correspondants*

8 - Révision des loyers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant des loyers des logements communaux, en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre de l'année précédant l'année de révision :

- IRL du 4^{ème} trimestre 2022 : 137,26
- IRL du 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62

Soit une variation annuelle de + 3,50% (137,26/132,62)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour comme suit le montant des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Locataire	Loyer actuel	Loyer au 01/07/2023
Mme Céline THIEULLEN	376,65 €	389,83 €
M. Alex BENITEZ	353,56 €	365,93 €
M. Mikaël GUEGAN	241,92 €	250,39 €

9 - Motion de soutien au comité de défense de l'hôpital public et de l'offre de soins du pays de Guingamp

La commune de Saint-Jean-Kerdaniel s'inquiète de la suspension prétendument préventive des accouchements à la maternité de Guingamp.

A l'inquiétude s'ajoute la colère de n'avoir aucun engagement écrit du ministre en charge de la santé pour une reprise de cette activité dans les plus brefs délais.

Nous refusons la casse de l'hôpital public que l'on démantèle service après service.
Aujourd'hui c'est la maternité, demain les urgences, la chirurgie conventionnelle ?...

Le peu d'empressement des autorités sanitaires locales à trouver le personnel essentiel au maintien des activités de la maternité a sapé notre confiance envers ces interlocuteurs.

Nous réaffirmons notre exigence d'égalité d'accès aux soins pour les femmes et les hommes du pays de Guingamp.

Nous exigeons un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *apporte son soutien au comité de défense*
- *demande un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat*



Conseil municipal du 17 juillet 2023

Présentation du conseil municipal au conseil municipal des enfants

Les jeunes élus du conseil municipal des enfants ont été invités à assister à cette séance du conseil municipal afin de connaître les élus et d'appréhender le fonctionnement de l'instance.
Après un tour de table, chacun a pu se présenter.

Violences urbaines et violences contre les élus

Le conseil municipal apporte son soutien aux élus locaux durement touchés par ces agressions et soutient les initiatives prises à l'échelle départementale et nationale par l'Association des Maires de France.

1 - Droit de préemption urbain : vente Jouan à Morvan

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 20 juin dernier de Maître Vincent DEREL, pour un bien bâti appartenant à Monsieur et Madame JOUAN Fabrice et Aurélie, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 7 lieu-dit La Villeneuve.

Le bien cédé comprend un terrain d'une superficie totale de 1 762 m², cadastré C 0626.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

2 - Remboursement facture pot d'accueil des Bavarois

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mme Claudie LE MEHAUTE a procédé à divers achats alimentaires pour le pot d'accueil des bavarois, pour un montant de 52,95 € TTC

Claudie LE MEHAUTE ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au remboursement des frais engagés par Mme Claudie LE MEHAUTE pour un montant de 52,95 €.

3 - Délégation de pouvoir au Maire durant la période estivale : droit de préemption urbain et signature de promesses de vente terrains lotissement communal de Cos pors

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui donne par délégation la possibilité d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire pour la période estivale, à savoir du 18 juillet au 31 août 2023.

Il en est de même pour la signature des promesses de vente des terrains du lotissement communal de Coz pors qui pourraient intervenir pour la période du 18 juillet au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *donne délégation à monsieur le Maire pour exercer les droits de préemption urbain aux mois de juillet et août 2023*
- *donne délégation à monsieur le Maire pour signer les promesses de vente des terrains du lotissement communal de Coz pors qui pourraient intervenir pour la période du 18 juillet au 31 août 2023*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier*



La fête de la Saint Jean

Cette année, pour la « Saint-Jean », célébrée le 24 juin par un temps estival, le comité des fêtes a innové en remettant au goût du jour les « jeux de village ».

Ainsi, dès 16 heures, trois équipes de cinq joueurs et joueuses ont participé à divers jeux façon « inter-quartiers », un peu comme autrefois, alternant une course en sac, un tir à la corde, un jeu de mime en série visant à faire découvrir un mot ou une expression, une course les yeux bandés avec guidage vocal d'un coéquipier et une course de garçons de café (avec un plateau de verres remplis d'eau). Cette joyeuse et amicale compétition s'est déroulée près de l'aire de jeux, dans les allées de boules et sous la tonnelle dressée pour la circonstance devant le boulodrome, plaçant les participant(e)s tantôt sous le soleil, tantôt à l'ombre.

Après une heure et demie de jeux animés par Pierrot, l'équipe gagnante est repartie avec un trophée et des petits cadeaux. En parallèle de cette animation, les familles étaient invitées à venir essayer différents jeux de plein air et à faire partager les leurs, sous un arbre au large feuillage, tout en profitant de l'ambiance festive du site. Enfin, un atelier de maquillage était installé au profit des enfants, sous ce même arbre.



Le comité des fêtes a d'ores et déjà prévu de reconduire ce dispositif l'année prochaine, la Présidente, Enora GRALL, espérant seulement davantage d'équipes participantes pour ces « olympiades » : n'oublions pas que les J.O. auront lieu en France en 2024 !





Ensuite, toutes les personnes présentes ont pu partager un verre avant de dîner en musique ; le repas, sur le thème des « années folles », étant accompagné par le groupe de jazz manouche « The Incredible Swing Rabbits ». Ce style de musique était courant dans les années 1920 à 1930 et, pour l'occasion, une partie des membres du comité et plusieurs convives, avaient revêtu une tenue évoquant cette époque. Quant au me-

nu, il s'accordait également à cette période en proposant un bœuf bourguignon, plat typique de ces années-là ! Pas moins de 170 repas ont ainsi été servis, dans une ambiance détendue et chaleureuse, avant que tout le monde se réunisse autour du « tantad », le feu géant de la Saint-Jean, pour clôturer cette belle journée à la fois sportive et festive...



Le lundi suivant, c'est le Club de l'Avenir qui organisait son traditionnel concours de boules et, si le nombre de participant(e)s était un peu plus faible que de coutume, la compétition s'est déroulée sous le soleil et dans un bon état d'esprit, pour la grande satisfaction des organisateurs.



Le comité des fêtes organisera son traditionnel goûter de Noël le dimanche 10 décembre.

Nouveauté cette année, il sera organisé conjointement avec le conseil municipal des enfants.

Vous pouvez déjà bloquer la date sur vos agendas !

Yvon LE CUN



Association Bretagne-Bavière - 1981-2021 **Le 40^{ème} anniversaire du comité fêté en Bretagne !**

Mercredi 31 mai 2023 – Arrivée en Bretagne et accueil à Bringolo

17h, gare de Guingamp. « Ils arrivent ! »... En effet, le train qui amène la délégation bavaroise vient d'entrer en gare... Au son du biniou et de la bombarde, c'est le temps des retrouvailles et des rencontres. Parmi les 50 Bavares venus

célébrer les 40 ans de la charte de jumelage, il y a ceux qui participent à l'aventure depuis le début et ceux qui découvrent la Bretagne pour la 1^{re} fois. Les accolades, les embrassades et les rires placent d'emblée ce séjour sous de bons auspices !

Lenggries, ville allemande du sud de la Bavière, est jumelée avec 5 communes bretonnes : Plélo, Plouvara, Saint-Jean-Kerdaniel, Bringolo et Châtelaudren-Plouagat. Pour marquer ces 40 ans d'amitié, Bavares et Bretons vont faire étape dans chaque commune jumelée. 1^{re} commune à les recevoir, Bringolo, qui a accueilli le groupe sur la place de la mairie rénovée.



Samedi 03 mai 2023 – Fête officielle du jumelage – Châtelaudren-Plouagat

17h30, lancement des festivités pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de la charte du jumelage. Tout le monde est là, Bretons et Bavares... Le RDV avait été donné à la salle des fêtes pour rejoindre à pied le rond-point de la mi-route, accompagné du bagad de Guingamp et du cercle celtique du Leff. Le nouveau rond-point de Lenggries, dont l'aménagement évoque la Bretagne et la Bavière, a vocation à rappeler à tous les usagers qui y passent (automobiles, cyclistes, promeneurs...) que nous avons une histoire commune faite d'amitié et nourrie d'échanges fructueux et cordiaux.

A l'image de l'amitié entre nos communes, les 5 maires bretons s'étaient concertés et avaient écrit le discours ensemble et c'est d'une seule et même voix qu'ils l'ont conclu avant de donner la parole à Stefan Klaffenbacher, le maire de Lenggries. Tous

ont rappelé l'importance de ces échanges qui vont au-delà des moments festifs. Ils permettent d'aller à la rencontre d'un autre peuple, d'une autre culture, d'amis.

La soirée de gala, organisée par le comité de jumelage Bretagne-Bavière, a été marquée de forts moments d'amitié et d'émotions.



Au tour de Saint-Jean-Kerdaniel d'accueillir la délégation bavaroise pour sa dernière soirée en Bretagne. Au programme de ces derniers moments ensemble : concours de boule bretonne, soirée crêpes et musique bretonne ! Avant de partager le verre de l'amitié organisé par la municipalité, Stefan KLAFFENBACHER a remercié Jean-Baptiste LE VERRE pour son accueil et remis un cadeau au maire.

La journée citoyenne 2023

Cette année, c'est le dimanche 14 mai qui était la date retenue à Saint-Jean-Kerdaniel pour organiser la « journée citoyenne », laquelle a comporté plusieurs temps forts.



Tout d'abord, en milieu de matinée, deux groupes de volontaires ont sillonné les alentours du bourg pour ramasser les objets déposés ou jetés dans la nature. Le résultat de cette collecte a été inférieur à celui de l'an passé mais c'est encore trop de déchets qui ont ainsi été récupérés ! Ils ont ensuite été triés pour être recyclés (papiers, cartons, verres et cannettes en aluminium, notamment).

Ensuite, à midi, Monsieur le Maire et les élu(e)s du conseil municipal des jeunes (CME) ont inauguré la boîte à idées, préalablement décorée par ces derniers, et installée à proximité de l'aire de

jeux : elle doit permettre aux habitant(e)s de la commune de formuler des suggestions ou de proposer des idées pour améliorer la vie de la collectivité. Un filet a parallèlement été accroché au but de football pour concrétiser une autre proposition du CME, Noémie, Maire junior, indiquant « espérer que tout le monde en prenne soin »...

Puis, le Maire a accueilli les nouveaux habitants de la commune, ce qui n'avait pu être fait depuis trois ans en raison de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, il a souhaité la bienvenue aux 17 nouvelles familles arrivées à Saint-Jean ainsi qu'aux 21 nouveaux-nés des années 2020, 2021 et 2022 - leurs parents bénéficiant d'un bon d'achat d'un arbre chez CORBEL, à Plélo.



A l'issue de cette courte cérémonie, chacune des personnes présentes a pu profiter d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié, suivi d'un pique-nique au boulodrome avec des barbecues mis à la disposition des convives.

Par ailleurs, tout au long de la journée, grâce à un partenariat avec Kerval Centre Armor et à l'initiative de Claudie LE MEHAUTE, Con-

seillère municipale, un caisson pédagogique et éducatif était mis à la disposition du public pour l'informer sur le traitement des déchets et les bonnes pratiques du tri sélectif (1). Le caisson, animé par des membres du CME entourés de quelques élu(e)s adultes, a connu un vif succès et le côté ludique des informations délivrées a beaucoup séduit les nombreux visiteurs.



Au final, c'était une belle journée, variée, riche en échanges, passée dans la bonne humeur...

(1) Voir l'article séparé consacré à ce sujet.

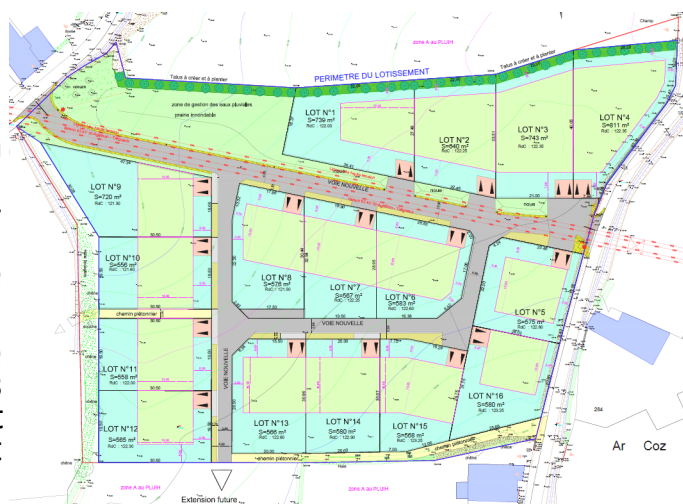


Lotissement de Coz Pors

Comme indiqué dans le premier bulletin municipal de l'année, la commercialisation des 16 terrains à bâtir a débuté au cours du mois de janvier dernier, toutes les autorisations administratives étant alors dûment obtenues. Elle a d'abord été exercée directement par le secrétariat de la mairie et la municipalité ; depuis la mi-mai, elle est co-gérée avec l'office notarial en charge de la rédaction des actes de vente (Me DERÉL, à Châtelaudren).

Plusieurs acquéreurs se sont rapidement montrés intéressés et ont effectué toutes les démarches nécessaires à l'achat ; au moment où le présent article est rédigé, la moitié des lots est d'ores et déjà réservée et un nouveau dossier d'acquisition est en cours d'étude.

Pour mémoire, le prix de vente a été fixé, en Conseil Municipal, à la somme de 49 € TTC le mètre carré (hors « frais de notaire »). Le plan d'implantation du lotissement est toujours consultable en mairie.



Rénovation de la RD 65



Les usagers de la Route Départementale 65 (qui va de Kerdern à Parc Anel), ont connu une interruption du trafic routier, début juillet, en raison de la réfection de la chaussée. Son revêtement a, en effet, été totalement rénové de Saint-Guignan à Kerouriou, ce dans le cadre des travaux d'entretien du réseau routier programmé par le Département. Toutefois, il est à déplorer que certain(e)s automobilistes n'ont pas respecté l'interdiction de circuler mise en place pendant cette courte période et ont, de ce fait, détérioré le revêtement dans la traversée de Saint-Guignan en en modifiant la couleur (traces noires laissées par les pneus sur la chaussée récemment refaite !). Cela marque, à la fois, un manque de respect du travail effectué par les employés de l'en-

treprise en charge des travaux (goudron, fraîchement déposé, enlevé sur la route en réfection) et un manque de civisme regrettable (non respect du sens interdit et détérioration de la chaussée)...

Au préalable, début juin, au niveau du croisement situé à « Kerouriou » / « Parc Connan », une « chicane » avait été mise en place pour inciter les conducteurs(trices) à ralentir ET à se déporter, ce de manière à augmenter la visibilité pour les riverains en sortie de la route communale. Les données du radar pédagogique, installé concomitamment, permettent de confirmer l'intérêt d'un tel dispositif : une réduction de plus de 10% de la vitesse moyenne a, en effet, été ainsi observée. Cependant, force est de constater que cela ne suffit pas, trop d'automobilistes dépassant encore la vitesse autorisée (50 Km/h).

Aussi, il apparaît nécessaire de prévoir un ensemble de mesures, celle de la « chicane » utilisée de manière isolée s'avérant insuffisante. C'est pourquoi une étude a été commandée auprès de l'ADAC (Association Départementale d'Aide aux Collectivités) et c'est Julien FILOCHE qui en est chargé. Son rapport, avec des préconisations concrètes, devrait nous être remis prochainement.

En parallèle, il travaille sur notre projet de création d'un cheminement doux entre Saint-Guignan et Kerdern, le long de la RD 65, en visant les arrêts de cars scolaires et la sécurisation routière de la traversée de Kerouriou. Cela couvrirait une distance de près de deux kilomètres et nécessiterait la pose de potelets ou de barrières de vie pour séparer la voie douce de la chaussée et/ou la création de la voie douce de l'autre côté des douves chaque fois que possible.



Animation et préparation des événements

Pour le goûter de Noël, nous proposons de mettre en place des activités manuelles, des animations (concours de dessins, spectacles...etc) et des jeux au profit des enfants de la commune.

Vous pouvez nous donner vos idées pour les activités et les animations en déposant vos suggestions dans la boîte aux lettres installée près de l'aire de jeux.

Merci d'avance pour votre participation !

Pour la cérémonie du 11 novembre prochain, qui aura lieu devant le monument aux morts, nous avons prévu de lire des textes extraits de courriers des soldats du front puis nous participerons au repas des anciens et des élus. Les membres du CME vont assurer le service de ce repas.

Lisa & Noémie



Journées européennes du patrimoine 2023

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine 2023, la chapelle de Saint-Guignan était ouverte au public.

Nouveauté cette année, la chapelle accueillait l'exposition qui retraçait les 40 ans du jumelage avec la Bavière.

Plusieurs dizaines de visiteurs se sont succédées sur les 2 jours, guidées par Jean-Paul Colas toujours ravi de faire partager les joyaux de notre patrimoine religieux.



Jeux inter-communes

Le service « Animation » de Leff Armor Communauté organise, chaque année, un tournoi inter-communes basé sur plusieurs épreuves distinctes. En 2023, après le concours de belote en février, le tournoi de tennis de table en mars et celui de badminton en avril, l'épreuve du mois de mai était celle du tir à l'arc, supervisée par le club de Saint-Agathon. Une dizaine de communes, représentées au total par 32 compétiteurs, a participé à cette dernière, à Pommerit-le-Vicomte, et Saint-Jean-Kerdaniel y était pour la première fois ! Son équipe était composée des membres de la famille COUTURET, emmenée par le plus jeune des garçons, Nathan - par ailleurs, inscrit au sein du club précité. Bravo à eux !

La dernière journée a eu lieu le 23 juin, au Petit Écho de la Mode, sous la forme d'un « blind test ».

N'hésitez pas à participer, vous aussi, au tournoi de 2024...

Arbres remarquables de Bretagne : un inventaire citoyen et participatif

Avec le concours de différents partenaires dans les départements bretons, la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) pilote, depuis 2007, le projet Arbres remarquables de Bretagne. Une carte en ligne participative de recensement et de description des Arbres remarquables de Bretagne, a été mise en place dans ce cadre.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

De nombreux critères interviennent dans la classification d'un arbre comme remarquable : ses dimensions, son âge, sa rareté, son emplacement, son histoire, sa situation géographique... Il faut cependant distinguer un arbre « spécial » ou « intéressant » d'un arbre remarquable : le sentiment de « remarquabilité » qu'il éveille doit être perçu par tous.



La carte arbres remarquables de Bretagne : un outil participatif

La carte interactive et participative arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/ facilite le recensement du patrimoine arboré breton. Il est désormais possible à toute personne de se connecter à l'aide d'une adresse mail, et d'ajouter un arbre et sa photo.

Un enquêteur, formé aux méthodes d'identification, se charge ensuite de « contrôler » l'arbre, puis un comité d'homologation finalise le classement en « Remarquable », « Bel arbre » ou « Curiosité ». Chaque arbre classé fait alors l'objet d'une fiche descriptive complète disponible sur la carte : nom de l'espèce, localisation, environnement, mensurations et photographie. Depuis le début du recensement, environ 1 800 arbres ont été répertoriés, dont plus de 450 en tant qu'arbres remarquables.

D'autres outils pédagogiques sur les arbres

Au-delà de faire connaître ce patrimoine végétal, le projet Arbres remarquables a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public et les élus sur les enjeux liés à celui-ci. La MCE a ainsi créé différents outils pédagogiques sur la thématique des arbres :

- l'inventaire des arbres remarquables en Bretagne : arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/
- une fiche sur le droit des arbres : www.mce-info.org/medias/droits-arbre-devoirs-propietaires/
- une malle pédagogique *Remarquons les arbres* : www.mce-info.org/medias/remarquons-les-arbres/
- une exposition photos sur les arbres remarquables en Bretagne : www.mce-info.org/medias/arbres-remarquables-en-bretagne
- l'exposition « Des arbres et des gens » : www.mce-info.org/medias/des-arbres-et-des-gens-2021/



**La fibre
pour tous
en Bretagne**
Bretagne Très Haut Débit

La fibre optique est d'ores et déjà accessible sur une grande partie de la commune

Les premiers raccordements à la fibre ont eu lieu cet été. Voici les informations plus précises sur le calendrier.

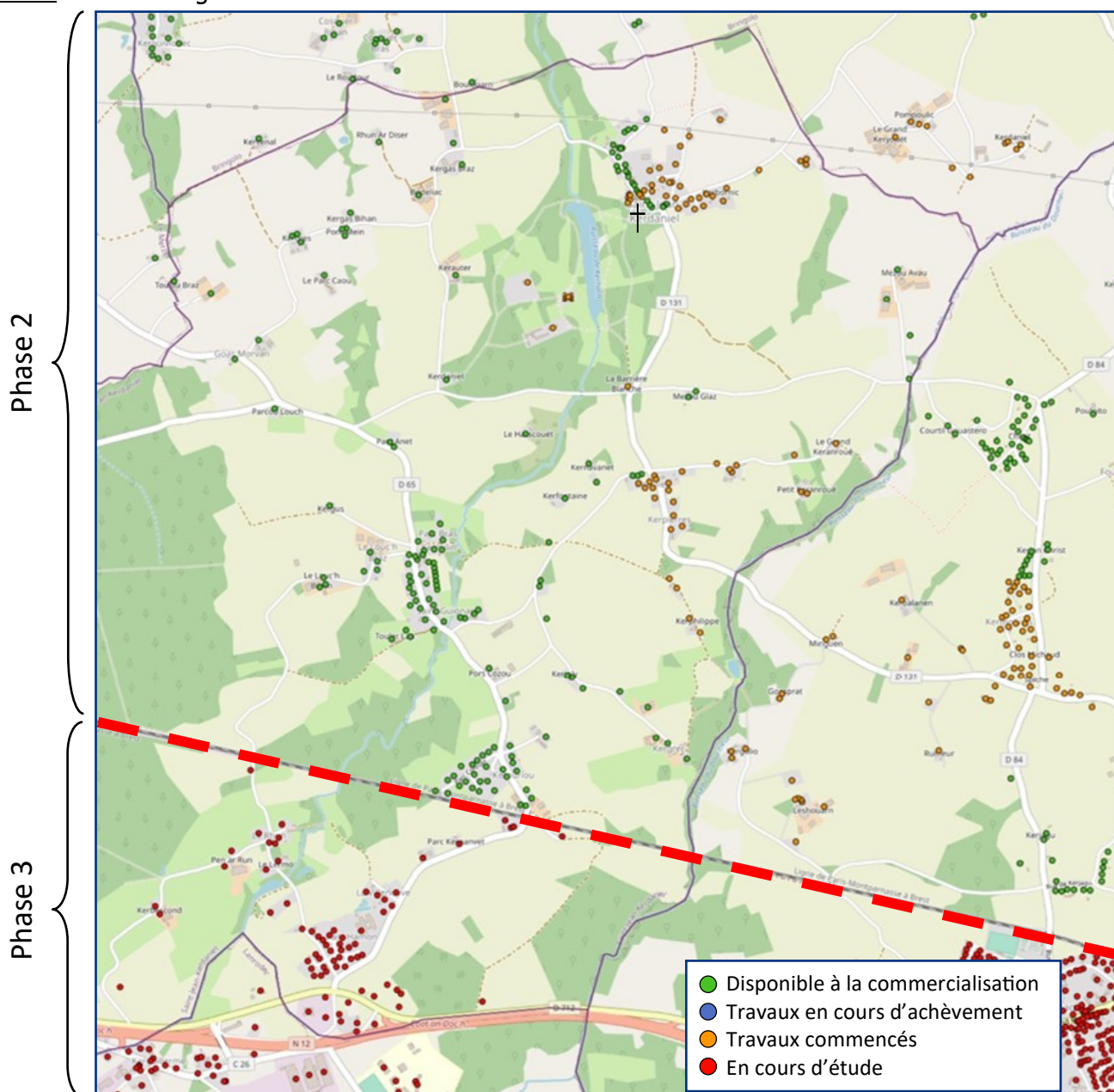
Le phasage du déploiement de la fibre sur notre commune :

- Phase 1 (avant 2020) : pas de déploiement sur la commune
- Phase 2 : travaux sur la période 2020-2023
- Phase 3 : travaux sur la période 2023-2026

Phase 2 :

- Le bourg (sauf Pors moign et Kerbornic)
- Le hameau de Saint-Guignan
- Le hameau de Kerouriou
- Les lieux-dits au nord de la voie de chemin de fer (sauf Beaulieu/Kerpierres, Kerphilippe et Keranroué)
- D'ici la fin de l'année, tous les logements situés au nord de la voie de chemin de fer devraient être raccordables

Phase 3 : tous les logements au sud de la voie de chemin de fer ■ ■ ■



Les infos à jour sur : www.mega.bzh/fibre

Stéphane BARBIER

Les « Flops » et les « Tops » de la citoyenneté

Les « Flops » :

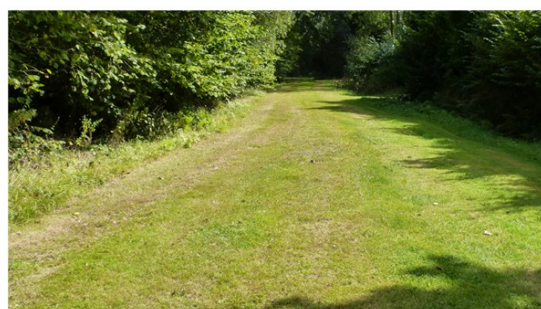
Lors de balades à pieds sur le territoire de la commune, l'existence de certains dépôts sauvages de déchets en tous genres a été remarquée par plusieurs promeneurs. Plutôt qu'un grand discours moralisateur sur le sujet (le « poids des mots »), la municipalité préfère communiquer à travers la diffusion de photos éloquentes (le « choc des images ») pour illustrer des actes manquant d'esprit citoyen. A chacun(e) de juger...



Les « Tops » :

A l'inverse, des comportements vertueux méritent d'être soulignés :

- toutes les personnes ayant participé au ramassage des déchets lors de la journée citoyenne doivent être remerciées pour leur bonne action ;
- le riverain d'un chemin communal au Run entretient celui-ci, à ses frais, de la route jusqu'au ruisseau situé au bout dudit chemin. Bravo et merci à lui !



Contrôle parental : désormais obligatoire sur les appareils connectés

Les parents recourent encore trop peu souvent aux outils de contrôle parental proposés par les géants du numérique (moteurs de recherche, réseaux sociaux, plateformes vidéo à la demande...) et par les fournisseurs d'accès à Internet. En 2019, seuls 44% des parents avaient paramétré l'appareil de leur enfant, et 38% seulement recouraient à des dispositifs dits de contrôle parental.

Dans le même temps, les enfants se connectent de plus en plus jeunes (l'âge moyen d'utilisation du premier smartphone est de 9 ans et 9 mois). Ils passent aussi de plus en plus de temps sur les écrans, ce qui n'est pas sans risque. À 12 ans, un tiers des enfants aurait déjà été exposé à un contenu pornographique. Au-delà des images pornographiques, les enfants peuvent tomber sur des contenus haineux et violents ou être victimes de harcèlement en ligne.

Depuis le 5 septembre 2022, la loi rend obligatoire l'installation d'un système de contrôle parental, facilement accessible et compréhensible, sur les appareils connectés à Internet vendus en France. L'objectif est de favoriser le recours au contrôle parental par le plus grand nombre de parents. L'activation de ce dispositif doit être proposée gratuitement à l'utilisateur lors de la première mise en service de l'équipement.

Voici la liste des appareils concernés : les ordinateurs, les smartphones, les tablettes, les consoles de jeu vidéo, les objets connectés comme les télévisions, les montres ou les enceintes.

Pour aller plus loin :

► Je protège mon enfant, la plate-forme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/>

► Internet sans crainte, Programme national de sensibilisation des jeunes au numérique : <https://www.internetsanscrainte.fr/>



Le tri sélectif



Leff Armor Communauté est en charge du traitement des déchets collectés sur son territoire, quels qu'ils soient : les emballages plastiques, métalliques, cartonnés ou en papier (déposés dans les bacs jaunes), les ordures ménagères (bac marron ou vert), les emballages en verre (dans les récupérateurs « ad hoc »), les vêtements, linges et chaussures (à déposer dans les bornes à textiles), les « encombrants », déchets dangereux, gros cartons et déchets verts (à apporter à la déchetterie).

Mais cette activité, indispensable pour le bien-être de chacun(e), connaît un coût important et croissant pour, notamment, deux catégories de déchets : les ordures ménagères et les déchets verts.

Pour les premières, sous l'impulsion des politiques européennes en matière d'environnement, la législation française a promulgué plusieurs lois faisant référence aux déchets ménagers. Celles-ci impactent nettement la gestion des déchets des ménages à l'échelle locale. On peut notamment en citer deux : la loi dite « de transition énergétique pour la croissance verte » de 2015 et celle, plus récente, de 2020 relative « à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ».

La loi de 2015 introduisait des objectifs très ambitieux en matière de réduction des quantités produites et d'objectifs de recyclage :

- réduire de 10 % les déchets ménagers en 2020 par rapport à 2010 ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (enfouissement) d'ici à 2025 ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici à 2025.

L'obligation de proposer à chaque foyer une solution de collecte séparée des déchets organiques qui sont, aujourd'hui, collectés dans la poubelle d'ordures ménagères était ainsi prévue pour 2023 ; elle est repoussée à **2027**. Elle consiste à proposer un composteur individuel ou à mettre à disposition des habitants un composteur collectif – d'où l'importance de s'intéresser d'ores et déjà au compostage (voir, dans ce même bulletin, l'article consacré à ce sujet).



En effet, le compostage concerne également les déchets verts dont il faudrait diminuer dès maintenant et sensiblement le volume apporté en déchetterie.

La réduction des déchets ménagers passe aussi par l'amélioration du tri sélectif. Pour mémoire, dans le bac jaune, vous devez jeter :

- les emballages plastiques : sacs, sachets, pots, tubes, barquettes, sur-emballages, films, flacons, bouteilles, bidons (sauf s'ils ont contenu un produit chimique ou toxique => déchetterie)... ;
- les emballages métalliques : boîtes de conserve, cannettes, papier aluminium (l'aluminium est facile à recycler)... ;
- les papiers et emballages cartonnés : journaux, revues, prospectus, courriers, enveloppes, emballages, boîtes, petits cartons (pliés)...

En cas de doute, la réponse à une simple question permet de savoir s'il faut mettre l'objet dans le bac jaune ou non : **était-il, lors de l'achat, un contenant ?** Si oui => bac jaune ! Sinon, c'est-à-dire s'il ne servait pas à contenir quelque chose, direction la poubelle des déchets ménagers.

Ce même questionnement vaut pour le verre (bouteilles, bocaux, flacons...), à mettre dans les conteneurs spécifiques – sans couvercle ni bouchon ! - ou à déposer en déchetterie (benne du « tout-venant »), selon le cas.

En écho au « Plan Climat », il paraît donc essentiel d'agir au quotidien pour changer les choses et réduire notre impact environnemental et son coût pour la collectivité : la gestion des déchets en fait partie. En effet, moins il y aura de déchets à traiter, moins il y aura d'énergie consommée pour le faire et, par conséquent, moins de pollution.



5 conseils pour réaliser un compost efficace



Vous vous demandez peut-être comment transformer vos déchets organiques en un terreau fertile ? Eh bien, ne cherchez plus ! Voici justement 5 conseils pour réaliser un compost efficace. Préparez-vous à mettre la main à la poubelle verte et à donner une seconde vie à vos déchets de cuisine et de jardin !

1- Mélanger les bons ingrédients

Pour commencer votre aventure dans le monde du compost, vous avez besoin des bons ingrédients. Le secret réside dans l'équilibre entre les matières riches en carbone (comme les feuilles mortes, les branches sèches) et celles riches en azote (comme les restes de fruits et légumes, les tontes de pelouse). L'idéal est de mélanger ces deux types de déchets dans une proportion d'environ 2 parts de carbone pour 1 part d'azote.

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, sachets de thé et tisanes, filtres en papier, pain rassis, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, coques de noix, noisettes et pistaches, coquilles d'œufs et de moules...etc ;
- Les déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, tailles de haies (petites branches ou après broyage pour les autres), fleurs fanées...etc ;
- Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (SAUF si souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur...etc ;
- Avec précaution : laitages (en faible quantité), peaux d'agrumes (à mélanger avec d'autres déchets), fruits de mer (écrasez les coquillages, carapaces et pinces).

2- Veiller à une aération adéquate

Comme vous, le compost a besoin de respirer. Pour favoriser le processus de décomposition, assurez-vous d'aérer régulièrement votre tas de compost. Vous pouvez le faire en le retournant toutes les deux semaines à l'aide d'une fourche ou d'une pelle. Cela permettra aux micro-organismes de bien travailler et d'accélérer la transformation de vos déchets en un compost de qualité.

3- Contrôler l'humidité

Votre compost a également besoin d'une bonne hydratation pour fonctionner comme une horloge. Vérifiez régulièrement l'humidité de votre tas en plongeant votre main à l'intérieur. L'idée est de maintenir un niveau d'humidité similaire à celui d'une éponge légèrement essorée. Si votre compost est trop sec, arrosez-le un peu. Si, au contraire, il est trop humide, ajoutez des matériaux secs comme des feuilles mortes ou des copeaux de bois. Un compost bien hydraté, c'est la clé d'un jardin luxuriant.

4- Être patient

Comme dans la vie, la patience est une véritable vertu en matière de compostage. Ne vous attendez pas à obtenir un compost parfait du jour au lendemain. Le processus de décomposition peut prendre de deux mois à deux ans, en fonction des conditions. Alors, détendez-vous et laissez la nature suivre son cours. Le moment viendra où vous récolterez le fruit de votre patience : un compost riche et noir, prêt à nourrir vos plantes, d'aspect homogène, avec une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse (sa texture est fine et friable).

5- Éviter les herbes et les déchets indésirables

Pour éviter les surprises désagréables dans votre compost, soyez sélectif dans les déchets que vous y ajoutez en évitant les « mauvaises herbes » (leurs graines résistent au compostage et peuvent germer) et les plantes envahissantes. De même, excluez ou limitez les déchets indésirables tels que la viande, les os, les huiles de cuisine et les excréments d'animaux domestiques. Non seulement ces éléments peuvent attirer des nuisibles, mais ils risquent également de créer des odeurs désagréables.

En suivant ces cinq conseils simples mais efficaces, vous pourrez transformer vos déchets organiques en un or noir et, ainsi, contribuer à un environnement plus sain et durable. Votre jardin et la planète vous en seront reconnaissants !

Aides à domicile Leff Armor : à l'écoute de vos besoins



En tant qu'organisme prestataire du département des Côtes d'Armor, le CIAS Leff Armor assure un service public de maintien à domicile : le Service Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD). Près de 70 professionnels du domicile interviennent chaque jour, week-ends et jours fériés compris, auprès des habitants de Leff Armor qui ont besoin d'aide pour les actes quotidiens devenus difficiles. Il s'agit notamment d'apporter de l'aide au lever, au coucher, à l'habillage, à la préparation des repas, à la toilette... Ils apportent non seulement l'aide nécessaire au maintien à domicile mais aussi du réconfort et du lien social. Pour certains bénéficiaires isolés, l'agent du CIAS est la seule personne qu'ils reçoivent au cours de la journée. Les aides à domicile jouent un rôle primordial dans le quotidien de nos aînés.

Nos équipes proches de vous

Outre les 70 aides à domicile, une équipe d'agents administratifs, présente sur les sites de Pléguien et Châtelaudren-Plouagat, assure les visites à domicile (1^{ère} visite d'évaluation des besoins puis visites de suivi), la planification mais aussi la coordination avec les partenaires du territoire afin d'optimiser la prise en charge et l'accompagnement des usagers. Ils sont en lien avec les usagers dès que besoin.

Cette qualité de service auprès des bénéficiaires, ne serait pas possible sans l'implication et l'engagement de tous ces professionnels. La bienveillance est l'une de nos principales valeurs, elle est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi le CIAS Leff Armor accorde une réelle importance à la qualité de vie au travail de ses salariés. Des projets sont régulièrement menés et des réflexions engagées afin de favoriser la conciliation vie personnelle / vie professionnelle des agents de terrain.

Les agents bénéficient de formations qualifiantes et professionnalisantes régulières. Un dispositif de tutorat a été mis en place, permettant aux nouveaux agents de se familiariser avec le service ainsi que leurs collègues, de maîtriser les gestes techniques, etc.

En mesure de répondre aux nouvelles demandes des usagers, le CIAS recherche de nouveaux agents pour intégrer ses équipes, favoriser la rotation des effectifs et maintenir un accompagnement de qualité auprès des bénéficiaires.

Quelles aides sociales pour bénéficier du service

Le SAAD intervient auprès des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), de l'aide sociale ainsi qu'auprès des personnes ayant droit à une aide temporaire de leur mutuelle ou plus longue de leur caisse de retraite. Il intervient plus globalement auprès de toute personne qui a besoin d'un soutien. Les interventions d'aide à domicile ouvrent droit au crédit d'impôt.

Vous résidez sur Leff Armor communauté et avez besoin d'aide ou l'un de vos proches a besoin de nos services ? Contactez le CIAS : cias@leffarmor.fr et 02 96 79 77 82



La Check list



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Cache-pots
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Éléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

Enregistré dans le lecteur Z

COUPEZ L'EAU

aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre





CONNAISSEZ-VOUS HONORE, DENIS, PAUL, GREGOIRE, JEAN-PIERRE, MICHEL ET LES AUTRES ?

Derrière ce titre se cache une formidable équipe de personnes dévouées, dynamiques, enjouées et ayant de l'or dans les doigts. Je veux parler des techniciens des ateliers « REPAIR CAFE » qui apportent chaque mois leur soutien aux habitants qui se présentent avec un appareil défectueux. Je ne résiste pas au plaisir de vous conter cette belle histoire.

Au sein du « Forum Citoyen Leff Ar Mor », nous avons tenté en 2016 de créer un atelier Repair Café mais l'initiative avait échoué faute de « réparateurs » fiables et nous y avons donc temporairement renoncé. Néanmoins, l'idée continuait à trotter dans les têtes jusqu'au jour où je rencontre Daniel. Nous devisons et le sujet du Repair Café est évoqué. Il me dit « va voir Honoré ». « Je ne connais pas Honoré ». « Mais si, me dit-il, c'est le monsieur qui a la 2 CV verte, il habite au bout de la ligne droite ». Je prends bonne note de l'information et je vais voir Honoré sur la pointe des pieds me disant que sans me connaître, il aurait sans doute du mal à se lancer dans cette aventure. Je rencontre Honoré à qui j'explique notre idée de créer cet atelier « Repair Café ». Trois secondes plus tard je savais, à ma grande stupéfaction et à mon étonnement, qu'il était partant avec un très grand plaisir. Le tutoiement arrive rapidement et il me dit « Vas-voir Denis et tu lui dis que tu viens de ma part ». Nous avons parlé un moment et je me rends chez Denis qui n'a que quelques instants à m'accorder car il a un rendez-vous. Une petite explication et trois secondes plus tard je sais qu'il est partant. En rentrant, je rencontre Paul, électricien reconnu, à qui j'explique mon périple qui me dit aussi qu'il est prêt à nous accompagner. Quelle belle matinée !! Je suis bien sûr ravi.

Trois techniciens c'est bien, mais pour tourner il nous en faut plus ! J'ai l'occasion de faire une balade locale en car avec l'Office de Tourisme. Fort de mes premiers succès, je fais part de notre idée aux passagers qui la trouve très intéressante. Une voix, au fond du car, me dit « Mon mari est partant, il va venir avec vous ». C'est ainsi que Grégoire a rejoint le groupe.

Parallèlement, l'information commence à circuler, notamment autour de Lanvollon où nous effectuons notre premier atelier. C'est ainsi que Jean Pierre vient renforcer l'effectif avec sa culture en matériel téléphonique et ses talents de bricoleur.

Le 29 février 2020, nous réalisons notre premier atelier. Les jours qui suivent, nous sommes tous confinés. La pause fut de longue durée malgré une tentative en septembre 2020. Nous relançons un nouvel atelier à Pléguien en août 2021. C'est là que Michel nous rejoint pour la partie « organisation ». En effet, j'avais eu le temps de le « travailler » pour être mon alter ego. Marylène, spécialiste des machines à coudre et Adrien, technicien en appareils électriques de tous types, se prennent aussi au jeu. Nous effectuons quatre ateliers de suite à Pléguien jusqu'en novembre 2021. Pendant cette période, de nouveaux « réparateurs » apparaissent : Jean Paul, « touche à tout », le grand aux cheveux blancs comme il aime se décrire, de Pléhédel, Joël de Kermoroc'h, le roi du bricolage surtout électrique, pris dans les filets de Michel et Eric de Pabu, spécialiste dans l'informatique et les téléphones.

En 2022, nous allons sur la commune de Châtaudren-Plouagat et là, de nouvelles têtes viennent proposer leurs services : Jean Claude, pour sa science de l'informatique, et Alain et Francis, aux compétences élargies pour tout type de matériel. L'affluence de ces ateliers devenant plus forte, nous avons le plaisir d'accueillir pour l'organisation Anne-Sophie et Sylvie, un grand ballon d'oxygène. De plus en plus connus grâce à la presse et au bouche-à-oreille, nous sommes très sollicités lors de nos déplacements. Heureusement que d'autres volontaires viennent à notre secours : Eric, avec ses talents divers dont le vélo, Yan et Michel, pour leurs dispositions dans le domaine électrique, Régine, pour ses connaissances étendues dans les machines à coudre, Marie Claude, pour l'accueil et le suivi des matériels et enfin Gérard, le petit dernier, qui apporte tout son savoir dans le domaine électrique.

Avec André, Yves et Erwan (qui participe aussi aux réparations), le groupe d'accueil est fort de 8 personnes et l'équipe technique, en mesure d'apporter une aide certaine aux habitants, atteint le nombre intéressant de 18 personnes. Tout ce beau monde constitue une formidable équipe au sein de laquelle le sérieux rime avec heureux, la rigueur avec bonne humeur, la solidarité avec simplicité.

Je ne peux dire qu'un grand merci à tous ces bénévoles qui consacrent une matinée par mois pour les autres avec application et minutie sans se départir de leur courtoisie et de leur sourire. « Le plus difficile, c'est de démarrer » dit-on. A cet effet, je serai à jamais reconnaissant pour ceux qui nous ont aidé à nous lancer dans cette formidable aventure et en premier lieu, Honoré. Avec plus de 20 ateliers « Repair Café » à son actif, l'équipe est aujourd'hui autonome et apte à faire face à tous les défis.

Alain COLLET (forum citoyen)

**ESPACE CONSEIL
FRANCE RÉNOV'**

LEFFARMOR
communauté

avec

 **France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

AIDE À LA LECTURE DU RAPPORT D'ANALYSE DE L'ÉTUDE THERMIQUE SAINT-JEAN KERDANIEL / MAR. 24 OCTOBRE 2023


**Agence Locale
de l'Énergie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc**

9H-12H // MAIRIE DE ST-JEAN KERDANIEL //
PERMANENCE DÉDIÉE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
SUR RENDEZ-VOUS



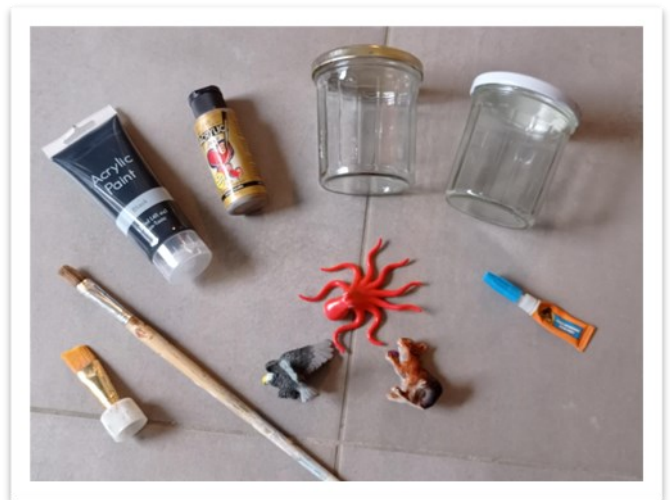
INFOS | INSCRIPTIONS : 02 96 52 15 70



Idée Brico Récup : La ménagerie a du « Pot »

Matériel :

- Pots en verre de toutes tailles avec couvercles
- Figurines en plastique
- Colle forte multiusage
- Peinture acrylique
- Un pinceau



Laver soigneusement les couvercles et bien les dégraisser.

Coller la figurine au centre du couvercle après avoir vérifié sa stabilité.

Peindre à l'acrylique le couvercle et la figure puis après séchage passer une deuxième couche.

Remplir les pots de sucreries, boutons, billes, perles...



Sorties au petit écho de la Mode et à Blanchardeau. Voici quelques idées sorties. N'hésitez pas à aller sur le site internet pour y découvrir d'autres manifestations.

JOUR FUTUR – T.M. PROJECT

Rock is not dead.

Avec Jour Futur, le chorégraphe Thierry Micouin et la plasticienne sonore Pauline Boyer proposent une pièce à l'énergie rock.

Pour ce, ils s'inspirent de Future Days, album culte du groupe CAN, sorti en 1973.

Leur réinterprétation donne lieu à un nouveau territoire acoustique, une composition en quatre tableaux d'ambiances correspondant à chaque morceau du disque qui s'accorde à une chorégraphie désinhibée et dynamique.

Vendredi 6 octobre à 20h30 – Durée : 55 min - Tarif B - Danse - Tout public

Salle de spectacle – Le Petit Écho de la Mode



FÊTE DE LA SCIENCE

Programmation en cours

Le Médiacentre vous invite à venir en famille découvrir le monde extraordinaire du numérique.

Cette année encore vous pourrez découvrir l'actualité des sciences numériques et réfléchir à leurs utilisations actuelles et futures : intelligence artificielle, numérique responsable, place des femmes dans le numérique... Des activités ludiques et des stands de découvertes vous permettront d'obtenir les clés pour mieux appréhender ces enjeux.

Samedi 7 octobre 10h-12h30 et 14h-18h - Entrée libre - Tout public

Le Médiacentre – Le Petit Écho de la Mode

THE WACKY JUGS

Il n'est pas chose aisée que de réinventer un genre aussi ancien et mondialement pratiqué que le Blues.

Les Wacky Jugs ont relevé le défi en devenant les dignes héritiers de cette musique centenaire et les fiers explorateurs de son futur.

S'attaquant aux origines du blues pour y dénicher des grooves oubliés, le groupe breton de Douarnenez forge une nouvelle identité rurale et urbaine à la fois, sur un socle d'harmonica, de contrebasse et d'audacieux mandoline et accordéon.

Une originalité et une volonté de modernité qui leur a permis de remporter le premier prix de l'International Blues challenge à Memphis, devenant le premier groupe européen à gagner ce titre.

Du jamais vu à découvrir sur la scène du Petit Écho de la Mode.

Vendredi 13 octobre à 20h30 – Durée : 1h15 - Tarif A : 16 € / 12 € / 9 € / 4

€ - Musique - Tout public Salle de spectacle – Le Petit Écho de la Mode



RIO ROJO – GUILLERMO QUINTERO

Dans la Serranía de la Macarena, au nord de l'Amazonie colombienne, se trouve Caño Cristales, une rivière mythique qui coule au milieu de la forêt, aussi appelée la "rivière des sept couleurs". Oscar, sa grand-mère Doña María et l'indien Sabino vivent paisiblement dans la région, en communion avec la nature. Mais cette zone, un temps préservée par le conflit avec les FARC, est aujourd'hui victime de sa beauté et menacée de disparition par l'arrivée de nouveaux visiteurs...

Ce film montre beaucoup de paysages, dont cette rivière qualifiée de "plus belle du monde". Le réalisateur met en lumière les menaces qui pèsent sur l'avenir de l'Amazonie et des indiens qui y vivent.

Vendredi 10 novembre à 20h30 - Durée : 1h10 - Tarif unique : 5€ - Projection – Tout public

Salle de spectacle – Le Petit Écho de la Mode

Informations au 02 96 70 17 04 – accueil@leffarmor.fr

URBANISME



Déclaration préalable de travaux

OLIVIER Arthur	3 Le clos de Kerdern	Installation de panneaux de type claustra
CHEVANCE Nadine	17 Saint-Guignan	Pose d'une clôture et d'un portail extérieur
CAMUS Laetitia	10 Parc connan	Abattage d'une haie de sapins et réimplantation d'une nouvelle haie
ROBERT Stéphane et Alexandra	4 Mezou glas	Pose d'une fenêtre de toit de type Velux sur le toit côté nord et remplacement de la toiture en ardoise

Permis de construire

RAULT Leslie	14 Lot. Coz pors	Construction maison d'habitation
---------------------	------------------	----------------------------------



ETAT CIVIL



Décès

KEROMEN Jean-Yves	6 Kerbornic	29/04/2023
MORIN Raymonde (BIGOT)	Le val d'or	02/05/2023
MANEC Maryvonne (LE MOAL)	Le val d'or	08/05/2023
LE RUDULIER Huguette	Le val d'or	17/05/2023
GESLIN Jeannine (RAOUL)	Le val d'or	29/05/2023
DURAND Romain	Poul spern	03/06/2023
DELPierre Mauricette (HUBERT)	Le val d'or	04/06/2023
CORNET Irène	Le val d'or	11/08/2023
BARRE Gisèle (BONNIN)	Le val d'or	19/08/2023
ORNAB Josette	Le val d'or	13/09/2023